

Amiens, le 6 octobre 2021,

Le recteur de l'académie d'Amiens

A

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale du département de l'Oise

s/c de

Madame l'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'Éducation nationale de l'Oise,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Objet : protocole sanitaire.

Le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées est de niveau 1 (vert) dans les départements dont le taux d'incidence a été inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants sur une période de 5 jours. Dans notre académie, après l'Aisne et la Somme, le département de l'Oise sera concerné à partir du 11 octobre dans notre académie).

Le passage au niveau 1 (vert) permet notamment de lever l'obligation du port du masque pour les élèves des écoles élémentaires tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs des établissements. Les règles relatives au port du masque par les adultes sont en revanche inchangées (port obligatoire dans les espaces clos et, si un arrêté préfectoral le prévoit, dans les espaces extérieurs).

Le protocole de contact-tracing est inchangé pour l'ensemble des départements, quel que soit le niveau de protocole applicable :

- écoles : fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance
- collèges et lycées :
  - o les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours les apprentissages à distance,
  - o les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel.

Le passage au niveau 1 (vert) permet également d'autres assouplissements qui figurent dans le protocole.

A toutes fins utiles vous trouverez en pièce jointe, pour rappel, le cadre de fonctionnement du protocole pour la présente année scolaire ainsi que le lien vers la foire aux questions ministérielle (<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Raphaël MULLER